DEPARTEMENT DES
DEUX-SEVRES

## VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 27/06/2016

**SEANCE DU 20 JUIN 2016** 

Délibération n° D-2016-182

Reprise de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Inscriptions comptables - Régularisation de la TVA sur les parkings

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

## Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

## Excusés:

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2016**

Délibération n° D-2016-182

#### **Direction des Finances**

Reprise de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Inscriptions comptables - Régularisation de la TVA sur les parkings

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2321-2 29° et R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M 14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

Par ailleurs, l'Assemblée municipale doit impérativement délibérer sur la reprise des provisions constituées.

En 2014 / 2015, la Ville de Niort a fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant l'assujettissement à la TVA d'une partie des recettes qu'elle perçoit au titre du stationnement, notamment l'exploitation des parcs spécialement aménagés pour le stationnement des véhicules situés en dehors de la voie publique.

Par délibération n°D-2014-527 en date du 19 décembre 2014, l'Assemblée municipale a décidé de provisionner un montant de 250 000 € afin de faire face à ce redressement fiscal.

Le contrôle fiscal a permis de définir les recettes et les dépenses devant être assujetties à TVA et donc de régulariser la situation.

Ainsi, le risque lié à ce redressement ayant disparu, il convient désormais de procéder à la reprise de la provision correspondante. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7875.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à la reprise de la provision d'un montant de 250 000 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7875.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON